

## **GE\_GERICHTE ATAS/384/2010 vom 22. Juni 2009**

GE Cour de justice, 2009-06-22, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ATAS\\_384\\_2010](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_384_2010)

FR: GE\_GERICHTE ATAS/384/2010 du 22 juin 2009

IT: GE\_GERICHTE ATAS/384/2010 del 22 giugno 2009

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

Ordonne une expertise psychiatrique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Madame Mariana C\_\_\_\_\_, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'OCAI, ainsi que du dossier de la présente procédure en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

#### **E. 2**

Données subjectives de la personne.

#### **E. 3**

Constatations objectives.

#### **E. 4**

Diagnostic(s).

#### **E. 5**

Mentionner pour chaque diagnostic posé ses conséquences sur la capacité de travail du recourant, en pour-cent.

#### **E. 6**

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable, le cas échéant.

#### **E. 7**

Dire si l'état de santé de la recourante s'est amélioré ou péjoré depuis le mois de mai 2005, dans l'affirmative dire comment a évolué sa capacité de travail, en précisant les dates d'évolution jusqu'en juin, puis en décembre 2009.

#### **E. 8**

Si l'expert s'écarte des conclusions des Dr P\_\_\_\_\_, d'une part et des Dr N\_\_\_\_\_ et L\_\_\_\_\_, d'autre part, sur la question des diagnostics, de la capacité de travail et de l'évolution de celle-ci de mai 2005 à juin, puis à décembre 2009, dire pourquoi.

#### **E. 9**

Dire dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est raisonnablement exigible de la recourante, et dans ce cas, à quel taux d'activité et dans quel domaine.

#### **E. 10**

Évaluer les chances de succès d'une réadaptation professionnelle.

#### **E. 11**

Dire si la capacité de travail peut être améliorée par des mesures médicales.

**E. 12**

Pronostic.

**E. 13**

Toute remarque utile et proposition de l'expert.

- 6/6-

A/2769/2009 3. Commet à ces fins le Dr O\_\_\_\_\_ ; 4. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires au Tribunal de céans ; 5. Réserve le fond ;

La greffière

Irène PONCET

La Présidente

Sabina MASCOTTO

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.